

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/10/12
N° 05

DATE DE CONVOCATION :

6 OCTOBRE 2023

DATE D’AFFICHAGE :

6 OCTOBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

L’an deux mille vingt-trois, le douze octobre à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*salle Jean de la Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Patrick BOULAY, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Catherine FOULARD, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Viviane GROUARD, Sylvie HÉRON, Lucas JUIGNÉ, Martine MALASSIGNÉ, Bruno TISON.

Étaient absents excusés :

Guillaume TERTEREAU donne procuration à Francis BELLUAU

Karine NEEL donne procuration à Bruno TISON

Laetitia ROSSI

Julie HEUZARD

Secrétaire : M. Bruno TISON

OBJET : Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d’eau potable des quatre collectivités formant le SIDPEP ainsi que celui de l’unité de production de « Bel Air »

Ces rapports concernant l’exercice 2022 sont présentés conformément à l’article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces derniers ont été approuvés par le comité syndical le 5 septembre dernier et sont également soumis à l’approbation des conseils municipaux des communes membres.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d’approuver les rapports sur le prix et la qualité du service public de distribution d’eau potable des quatre collectivités formant le SIDPEP ainsi que celui de l’unité de production de « Bel Air ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE à l’unanimité des membres présents et représentés les rapports sur le prix et la qualité du service public de distribution d’eau potable des quatre collectivités formant le SIDPEP ainsi que celui de l’unité de production de « Bel Air ».

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le douze octobre deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,
Maire,

Publiée par voie électronique
le 17 octobre 2023